

Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse

<http://www.adiafp.org>

L'Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse (ADIAFP) est une association soumise à la loi de 1901. Elle regroupe des membres appartenant à l'AFP comme des membres extérieurs à l'AFP soucieux de protéger son indépendance. Fondée en 2009 pour faire face au projet de transformer l'AFP en société à capitaux publics, l'ADIAFP participe à l'animation de la pétition SOS-AFP qui a recueilli à ce jour plus de 21.000 signatures dont celles de quelque 170 parlementaires français (Assemblée nationale, Sénat, Parlement européen).

L'ADIAFP auditionnée par le rapporteur de la proposition de loi sur le Statut de l'AFP

PARIS, le 8 juin 2011 - L'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP) a été auditionnée mardi 7 juin, en fin d'après-midi, durant près d'une heure, par M. Jean-Pierre Leleux, rapporteur de la proposition de loi déposée par le sénateur Jacques Legendre et visant à modifier le Statut de l'AFP.

Jean-Michel Cadiot et Samir Douaihy ont fait valoir que le texte proposé n'avait donné lieu à aucune concertation avec le personnel de l'Agence, et qu'il dénaturait l'esprit du Statut qui garantit depuis 1957 l'indépendance et le développement de l'AFP. Ils ont souligné que l'AFP est une mission d'intérêt général, et son activité ne saurait -- sauf à ne plus être elle-même -- se voir « *découpée en rondelles* » au nom d'exigences d'harmonie européenne, principal argument actuel qui n'est pas « *pertinent* ».

Ils ont réfuté l'affirmation selon laquelle l'Etat paierait une « *subvention déguisée* » -- principal argument avancé actuellement par ceux qui veulent modifier le Statut, et hélas repris par le PDG de l'AFP.

Ils ont souligné que la composition proposée du Conseil d'administration, avec six personnalités « *cooptées* » sur de critères flous, n'était pas à la hauteur des exigences d'une agence mondiale comme l'AFP. Et qu'il était gravissime que l'Etat siège dans ce Conseil d'administration en tant que tel, et plus en tant que client.

En outre, ils ont fait part à M. Leleux d'une lettre adressée à l'ADIAFP le 23 novembre 2010 par M. Legendre assurant que tout texte relatif à l'AFP serait « *consensuel* » et ne « *concernerait que la gouvernance de l'agence* ». Or, il est d'ores et déjà certain que l'actuelle proposition de loi, même amendée, ne sera pas consensuelle, et que son contenu va très au-delà de la seule gouvernance.

M. Leleux a voulu se montrer rassurant, ("personne ne veut faire du mal à l'AFP", a-t-il dit), a surtout pris note, et indiqué que le pouvoir d'amendement était important, sur tous les aspects.

Les documents réfutant la démarche actuelle -- notamment la « [Lettre ouverte aux parlementaires](#) » publiée par l'ADIAFP le 16 novembre 2010 et [un argumentaire contre la proposition de loi](#) -- ont été remis en mains propres à M. Leleux, qui a semblé intéressé par leur contenu, promettant de les lire le soir même.

Néanmoins, M. Leleux n'a pris aucun engagement sur le fait que ce texte ne serait pas examiné, donc peut-être voté en première lecture en juin.

L'ADIAFP a également été reçue, mardi 7 juin, avec des syndicalistes de l'AFP, par M. Yvon Collin, président du groupe RDSE (radicaux de gauche essentiellement), puis par Mme Catherine Tasca, vice-présidente socialiste du Sénat. Tous deux, très sensibles à nos arguments, ont exprimé leur soutien à la position du personnel de l'AFP promettant de faire tout leur possible pour que cette proposition ne soit pas examinée en juin.

Enfin, l'ADIAFP a été reçue par Mme Catherine Morin-Desailly, sénatrice de l'Union centriste. Elle a posé beaucoup de questions sur l'AFP, a refusé de se prononcer sur le texte de M. Legendre, a dit qu'une telle proposition était en elle-même « *légitime* », mais que son groupe (qui regroupe plusieurs sensibilités) ne « *soutiendrait jamais une proposition qui ne garantirait pas l'indépendance, la liberté et le pluralisme de la presse* ». Elle a souligné que l'ordre du jour du Sénat était « *extrêmement chargé* » jusqu'à fin juin. "Nous voulons vous rassurer", a-t-elle dit à plusieurs reprises.

ADIAFP, le mercredi 8 juin 2011

Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse - contact@adiafp.org

Adresse du présent texte sur Internet : http://www.adiafp.org/audition_juin2011

Pour avoir accès aux documents remis par l'ADIAFP au rapporteur de la proposition de loi :

http://www.adiafp.org/lettre_ouverte - http://www.sos-afp.org/fr/argumentaire_douaihy